



MAIRIE DE SOLEYMIEUX  
42560 SOLEYMIEUX

**Cadre réservé pour l'administration**

Date de réception :

Cautions :

Assurance :

Règlement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220201-2022CON40-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

## CONVENTION POUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE

Loire Forez agglomération

Adresse : 17 boulevard de la Préfecture CS 30211 42605 Montbrison Cedex

Tél : 04 26 54 70 00 \_\_\_\_\_ Tél portable : \_\_\_\_\_

Loue la salle des fêtes communale de SOLEYMIEUX pour la date  
Du 7 avril 2022 à partir de 8 h jusqu'au 8 avril 2022 21h

En vue de l'organisation : (rayer les mentions inutiles)

- Mariage
- Club ou associations
- Autres : Spectacle « La ville du chat obstiné »
- Repas de familles
- Film et débats
- Anniversaire
- Expositions

Aux conditions fixées par le règlement intérieur ci-joint  
Cette location est consentie par la commune à titre gracieux

### **Choix pour le règlement**

- Par CB après réception de l'avis des sommes à payer :**
  - Soit la moitié à la réservation et le solde dans le mois de la location**
  - Soit la totalité à la réservation**
  
- Par chèque à joindre avec la convention :**
  - Soit la moitié à la réservation et le solde le jour J de la location**
  - Soit la totalité à la réservation**

La clé ainsi que l'inventaire du matériel seront remis à l'utilisateur par la  
personne responsable de la salle des fêtes le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

La restitution interviendra le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Loire Forez agglomération (utilisateur) déclare en outre avoir pris connaissance des emplacements des extincteurs et des issues de secours.

**ASSURANCES :**

Les détériorations, pertes, vols d'objets ou matériels appartenants aux utilisateurs de la salle ne sont pas couvertes par une assurance municipale. En conséquence le gardiennage de la salle pendant son occupation est laissé à la charge du locataire qui reste responsable des incidents, détériorations des biens.

Fait à SOLEYMIEUX, le \_\_\_\_\_

L'utilisateur,  
Pour Loire Forez agglomération  
Par délégation du Président,  
La vice-présidente en charge de la culture,  
Mme Evelyne Chouvier

Pour la commune l'agent mandaté(e)



Pour les associations uniquement autre personne à joindre en cas de problème :

Nom et Prénom : Patural Viviane, responsable opérationnelle des projets culturels Loire Forez agglomération

Numéro de Téléphone (portable) 06 48 57 15 82